

PLAN PAYSAGE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

01

→ FICHE RECOMMANDATIONS

AMÉLIORONS LA GESTION DE L'EAU DU PLATEAU AU RHÔNE

Objectifs

- LIMITER L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT À L'ÉCHELLE DES COTEAUX
- GÉRER LE RÉSEAU HYDRAULIQUE EN AMÉLIORANT LE PAYSAGE
- FAVORISER LA BONNE INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES DANS LES QUARTIERS
- VALORISER DURABLEMENT LES RUISSEAUX DANS LES BOURGS

Contexte

L'imperméabilisation des sols engendrée par l'urbanisation sur les rebords de plateau de la côte a entraîné, sur la quasi-totalité des communes, des problèmes de ruissellement et de ravinement en pied de coteau, ainsi qu'une dégradation des coursiers et des murets.

L'évolution des pratiques et des types de cultures a également eu tendance à réduire, voire supprimer bosquets et linéaires de haies sur ce secteur et dans le coteau.

Ces éléments, pourtant structurants, contribuent aux systèmes de production agricole et apportent une diversité paysagère nécessaire à la trame verte et bleue, tout en contribuant à limiter l'érosion.

Dans le même temps, les ruisseaux traversant les bourgs pour rejoindre le Rhône ont été contraints ou canalisés pour disparaître peu à peu sous les routes, emportant avec eux leur accroche géographique et le lien qu'ils entretenaient avec les bourgs.

→ Les enjeux environnementaux actuels et les objectifs d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité du territoire visent aujourd'hui un juste équilibre entre la bonne gestion des cours d'eau et la préservation de leur naturalité.

© Gil LEBLOIS - Parc naturel régional du Pilat

LIMITER L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT À L'ÉCHELLE DES COTEAUX

La diminution de la végétation, l'urbanisation du plateau et certaines pratiques agricoles entraînent un ravinement important des sols, d'où la formation d'écoulements d'eau concentrés avec un transport de boue et de cailloux. Ce phénomène provoque la diminution du potentiel agronomique des sols, des inondations et des coulées de boues, mais aussi la dégradation des milieux naturels.

Voici quelques recommandations pour limiter l'érosion des coteaux tout en tenant compte de la difficulté d'accès à la côtière rhodanienne :

- ▲ favoriser l'infiltration et ralentir les eaux de ruissellement en conservant les pelouses sèches de rebord de plateau ;
- ▲ limiter le ruissellement et piéger les sédiments en mettant en place des bandes enherbées ;
- ▲ préserver les haies perpendiculaires à la pente en lien avec les impératifs liés aux pratiques agricoles ;
- ▲ inscrire autant que possible les cultures dans le sens des courbes de niveau. Limiter les défrichements et conserver les boisements dans les ravins, en particulier sur les versants exposés nord ;
- ▲ sauvegarder les retenues d'eau « naturelles » comme les mares qui, en plus de leur rôle environnemental, peuvent faire tampon quand elles sont bien situées ;
- ▲ renforcer les murets de soutènement et les dispositifs de collecte, d'évacuation et de gestion des eaux de ruissellement au sein des parcelles agricoles, mais aussi au niveau des cheminements ou coursiers.

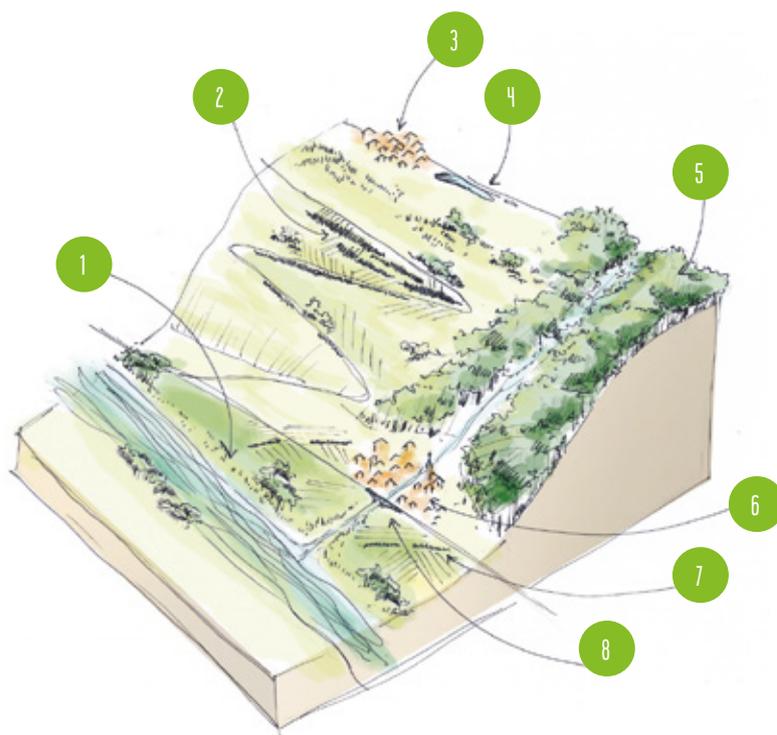
Afin de lutter efficacement contre l'érosion, la réflexion doit être menée de façon continue, à l'échelle du bassin versant, celui-ci étant la partie de territoire qui draine les eaux vers un même cours d'eau de l'amont (plateau) vers l'aval (Rhône), via la côtière et les ravins.

- ▲ Privilégier les actions préventives
Les mesures curatives, dont l'objectif est de récupérer les eaux en aval, n'apportent que des solutions limitées, ne traitant que les conséquences et non les causes.
- ▲ Favoriser l'animation et la concertation entre agriculteurs et élus
La lutte contre l'érosion ne pourra s'engager qu'avec la volonté commune d'intervenir en amont et en aval. Les animations de terrain favoriseront la mise en place d'une concertation entre tous les acteurs du territoire (élus, techniciens des collectivités, conseillers agricoles, etc.).

▲ Effectuer un diagnostic de terrain

En définissant les causes des problèmes avec les agriculteurs, les axes d'écoulement de l'eau sur le bassin versant seront plus facilement localisés et les préconisations de gestion, suivies des aménagements, plus rapidement réalisées.

DES SOLUTIONS POUR FAVORISER LA BONNE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT SUR LES COTEAUX.



- 1 Préserver et entretenir les ripisylves.
- 2 Créer des fossés enherbés.
- 3 Éviter l'imperméabilisation des sols. Gérer les eaux pluviales en amont.
- 4 Préserver les mares.
- 5 Préserver les bois dans les ravins.
- 6 Valoriser l'eau dans les bourgs.
- 7 Favoriser les haies. Éviter les drainages importants.
- 8 Valoriser les ouvrages liés à l'eau.

GÉRER LE RÉSEAU HYDRAULIQUE EN AMÉLIORANT LE PAYSAGE



Prairie fleurie entre rangs de vigne

De manière générale :

- ▲ **répartir les flux** en mettant en place un réseau de fossés ;
- ▲ **améliorer la qualité des espaces en dehors des lits des cours d'eau** permanents ou temporaires en créant des ouvrages de rétention et de retenues ;
- ▲ **créer/requalifier des voies perméables et stables** avec des dalles de béton engazonnées, des chaussées en cuvette, etc. ;
- ▲ **protéger les coursiers et les murets** des coulées de boues (drainage, etc.).

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DU VIGNOBLE

EN AMONT

- ▲ **stabiliser les chemins** et favoriser l'infiltration de l'eau ;
- ▲ **aménager des fossés** végétalisés et conserver les mares ;
- ▲ **préserver la diversité végétale** en bord de plateau, dans les prairies et éviter les défrichements.

EN AVAL

- ▲ **aménager des bassins de rétention** permettant la décantation et l'infiltration ;
- ▲ **préserver la végétation** en bord de cours d'eau et entretenir les berges.

À LA PARCELLE

- ▲ **couvrir le sol** par une présence herbacée ou un autre couvert ;
- ▲ **enherber les tournières** ;
- ▲ **adapter la longueur des rangs** à la pente et orienter les cultures dans le sens des courbes de niveau.



1 - Terrasses viticoles enherbées / 2 - Bosquets conservés dans les terrasses viticoles / 3 - Ravine dans un vallon / 4 - Réfection de terrasses en pierre

DES ACTIONS ENCOURAGEANTES À SUIVRE

La Chambre d'agriculture du Rhône réalise des **études sur la faune auxiliaire depuis 1987 et sur les bandes fleuries depuis 2004** afin de lutter contre l'érosion des sols et de limiter les transferts de produits phytosanitaires tout en embellissant le paysage. Dans la Marne, des voies en dalles de gazon ont par exemple été installées avec succès pour infiltrer les eaux pluviales et favoriser la biodiversité.



« La lettre Érosion Vignoble n°10, 2013 »,
Chambre d'agriculture Marne

FAVORISER LA BONNE INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES DANS LES QUARTIERS



Voie douce perméable dans l'écoquartier
St-Jean des Jardins à Châlon-sur-Saône (71)



Bassin de récupération des eaux pluviales traité
qualitativement et intégré à l'aménagement
global de l'écoquartier des Brichères (89)

L'urbanisation et le développement des voiries entraînent une forte imperméabilisation des sols. Les voies et aires de stationnement représentent environ 40 % des surfaces imperméabilisées en France. **À l'intérieur des quartiers**, il est possible de limiter ce phénomène en respectant quelques principes :

- ▲ **limiter la consommation d'espaces** et les surfaces dédiées à l'étalement urbain ;
- ▲ **gérer les eaux pluviales** avec des alternatives aux réseaux enterrés (noues, bassins de rétention, cuves de récupération des eaux de pluie pour les jardins et les espaces publics, etc.) ;
- ▲ **limiter le ruissellement** en utilisant des matériaux perméables (graviers et sables stabilisés, mélanges terre/pierre) dans les espaces publics et privés pour favoriser une absorption directe du sol. Les réseaux d'eaux pluviales seront ainsi déchargés, tout en limitant le ravinement, en particulier depuis le plateau vers le pied de coteau ;
- ▲ **adapter les profils de voirie aux usages** (sens unique, trottoir unilatéral, voie partagée) ;
- ▲ **faire une place importante aux espaces verts plantés.**

VALORISER DURABLEMENT LES RUISSEAUX DANS LES BOURGS

Le territoire de la côtère rhodanienne est fortement marqué par la succession de ravins et de ruisseaux. Afin de préserver ce caractère paysager et d'améliorer le cadre de vie, il est possible de s'appuyer sur la présence de ces cours d'eau dans le paysage :

- ▲ **prévoir des emprises généreuses aux abords des ruisseaux** quand cela est possible ;
- ▲ **profiter de la présence de l'eau pour améliorer la qualité des espaces publics** ;
- ▲ **entretenir les berges** et arracher les plantes invasives.



Renouée du Japon invasive
aux abords de la Valencize



Croquis montrant une valorisation possible des bords de ruisseau

NOS PARTENAIRES

- Chambres d'agriculture
- Conseils départementaux
- Syndicats agricoles et viticoles
- Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
- Services de l'Etat (DREAL, DDT)
- Structures porteuses de contrats de Rivières (Syndicat des trois rivières et Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR))

POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide technique Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
www.parc-opale.fr
- Guides Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
www.eaurmc.fr
- Expériences en Beaujolais
www.oncfs.gouv.fr
- Les vignobles : de nouveaux réservoirs de biodiversité, pratiques agricoles de référence, Faune sauvage, n°291
www.oncfs.gouv.fr
- Lettres érosion vignoble (Chambre d'agriculture de la Marne)
www.marne.chambagri.fr
- Guide pratique des bandes fleuries en viticulture
www.oncfs.gouv.fr